1.1. Environnement de travail

Lors des interventions, le technicien d'intervention sur sites nucléaires peut intervenir en intérieur ou en extérieur, etsur tout le périmètre attribué.

Le risque radiologique (contamination et irradiation) ainsi que tout autres risques (chimique, ATEX, ...) selon la nature des équipements et procédés présents sur les installations.

Le technicien d'intervention sur site nucléaire exerce son activité dans tous les secteurs de l'électronucléaire en amont et aval du cycle du combustible. Il peut également exercer dans les domaines industriels, le domaine médical,le domaine de la recherche, dès lors qu'il y a une présence d'une source radioactive.

Il exerce chez les exploitants nucléaires, mais également chez les sous-traitants du domaine nucléaire et lesintervenants (PME/PMI et Groupes).

Afin d'accéder en zone contrôlée, certains équipements sont obligatoires (dosimètres, tenues spécifiques, …) et d'autres nécessaires (Appareil de Protection des Voies Respiratoires (APVR), …), selon le type d'intervention.

L'ensemble des moyens de protection est répertorié dans les documents applicables.

1.2. Interactions dans l'environnement de travail

Il agit sous la responsabilité d'un chargé de travaux en milieu nucléaire ou d'un responsable hiérarchique. Dans ce cadre à partir d'une autorisation de travail ou d'une mission définie, il applique des modes opératoires et consignes de l'entreprise et ou du client.

Selon les organisations, le titulaire de la certification peut être amené à échanger avec certaines fonctions supports de l'entreprise ou du client :

- *Technicien radioprotection,*
- *Consignataire (électrique, circuit vapeur, …)*
- *Magasinier (dosimètre, matériel d'intervention spécifique, …)*

Opérateur en salle de conduite (coupure d'une servitude spécifique, …)

<table>
<tr><th>REFERENTIEL D'ACTIVITES
Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</th><th>REFERENTIEL DE COMPETENCES
Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</th><th colspan="2">REFERENTIEL D'EVALUATION
Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</th></tr>
<tr><th></th><th></th><th>MODALITÉS D'ÉVALUATION</th><th>CRITÈRES D'ÉVALUATION</th></tr>
<tr>
<td>La préparation, la réalisation et la finalisation de l'intervention sur site nucléaire

Cette activité consiste à prendre connaissance de son environnement de travail et des conditions d'intervention par la recherche et la collecte des informations : éléments techniques (instructions, procédures, conduite à tenir, …).

Elle consiste également à identifier et à renseigner les documents applicables à l'intervention (respect des procédures liées à la sûreté nucléaire et aux impératifs d'intervention, analyse des risques fonctionnels du matériel, respect des règles de radioprotection, ...).

Elle intègre la préparation et le repli du matériel dans le respect des procédures de sûreté et de sécurité (décontamination, matériel évacué, éventuels déchets triés dans les moyens dédiés, …).</td>
<td>Préparer l'intervention sur site nucléaire
Le Technicien d'intervention sur site nucléaire prépare son intervention en prenant connaissance des règles de prévention et de sécurité en fonction de la nature et des obligations de l'intervention. Toutes les informations utiles sont clairement identifiées.

A partir d'une intervention à préparer en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention et les documents applicables.

A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, mesures et contrôles, …).

Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mis à disposition.</td>
<td>L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (entreprise, candidats, UIMM Territoriale...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise.

Modalités d'évaluation :

- Evaluation en situation professionnelle réelle
Ou
- Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel
Ou
- Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée
Et
- Avis de l'entreprise</td>
<td><u>En matière de méthodes utilisées :</u>

Lors de la prise de poste ou d'intervention, les informations nécessaires sont recherchées et collectées.
L'dentification des éléments techniques nécessaires à l'intervention en s'appuyant sur les données et documents (instructions, procédures, données techniques ...) est effectuée méthodiquement et avec rigueur dans le strict respect des règles de prévention et de sécurité de l'environnement de travail et en tenant compte de la nature et des impératifs d'intervention.
Les opérations liées à la préparation sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits dans les instructions.
Adaptation du dossier technique sur le plan de la sécurité (respect des procédures liées à la sûreté nucléaire et aux impératifs d'intervention, analyse des risques fonctionnels du matériel, respect des règles de radioprotection...) et sur le plan de la qualité (respect du système qualité du site et de l'entreprise, traçabilité du dossier d'intervention, ...).

<u>En matière de moyens utilisés :</u>

La documentation associée à l'intervention est consultée, ainsi que l'ensemble des consignes et règles générales liées à l'environnement nucléaire.

<u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u>

Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place (composants, sous-ensemble, défaillance sur outillages, matériels, moyens de manutention, dysfonctionnements sur les dispositifs de sécurité, …)</td>
</tr>
</table>

Elle intègre également la réalisation de l'intervention technique dans le respect de l'ensemble des règles de sécurité et de sureté (mesures d'irradiation et de contamination, identification des zones d'intervention, condition d'intervention, mesure et surveillance de la dosimétrie, port de protections individuelles, vérification des protections collectives, confinement, tri des déchets, ...). *La finalité de cette activité est de préparer, réaliser et finaliser l'intervention méthodiquement et avec rigueur dans le strict respect des règles de prévention et de sécurité afin de constituer un retour d'expérience.*			**<u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u>** Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (Equipements de protection individuelle appropriés aux situations, Equipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, …) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire. La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages est respecté. **<u>En matière de résultats</u>** L'ensemble des conditions d'interventions sont connues. La préparation de l'intervention est effectuée dans le strict respect des règles de prévention et de sécurité de l'environnement de travail et en tenant compte de la nature et des impératifs d'intervention L'ensemble des documents applicables sont consultés et les informations utiles sont précisément identifiées.
	Préparer et replier le matériel adéquat d'une intervention sur site nucléaire Le Technicien d'intervention sur site nucléaire prépare l'ensemble du matériel nécessaire selon les prescriptions. Ce matériel sera replié à l'issue de l'intervention de manière précise et exhaustive	L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (entreprise, candidats, UIMM Territoriale...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise. Modalités d'évaluation :	**<u>En matière de méthodes utilisées :</u>** La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée : Le repli du matériel est effectué avec méthode : • Matériel inventorié de manière précise et exhaustive avant le colisage (exactitude des types de matériel et quantités) • Colisage réalisé dans un souci de sécurité (mise en colis, préparation du transport, ...) • Organisation des colis dans l'espace dédié permettant de faciliter le chargement du véhicule de transport Transmission des informations liées au transport ...

	A partir d'une intervention à préparer ou réalisée, en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention et des documents applicables. A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, …). Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.	- Evaluation en situation professionnelle réelle Ou - Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Ou - Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et - *Avis de l'entreprise*	
			<u>En matière de moyens utilisés :</u> L'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention (outillages, documentation technique, moyens de mesure, pièces de rechange, moyens de protection, ...) est préparé et répertorié de manière exhaustive.
			<u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place
			<u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, …) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire. La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages est respecté.

			<u>En matière de résultats</u> Le matériel nécessaire est identifié et préparé selon le descriptif des documents applicables. L'ensemble du matériel a été replié de manière exhaustive dans le respect des prescriptions, des procédures et de la sécurité.
	Vérifier le respect des conditions d'intervention sur site nucléaire Le Technicien d'intervention sur site nucléaire vérifie l'ensemble des conditions d'intervention et le respect de l'application des règles de sécurité et sureté. A partir d'une intervention préparée, en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention et les documents applicables. A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, …). Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.	L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (entreprise, candidats, UIMM Territoriale...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise. Modalités d'évaluation : - Evaluation en situation professionnelle réelle Ou - Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Ou - Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et - Avis de l'entreprise	**<u>En matière de méthodes utilisées :</u>** La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. L'ensemble des procédures (réglementaires, qualité, de validation, ...) est connu et appliqué méthodiquement tout au long de l'intervention (tant dans le cadre d'une intervention normale que dans le cadre d'un écart en cours d'intervention). Les signatures de validation des étapes de préparation sont vérifiées. Les caractéristiques techniques des installations à vérifier sont identifiées. L'accompagnement des intervenants d'exploitation et de maintenance dans la bonne application des règles radioprotection est réalisée. **<u>En matière de moyens utilisés :</u>** La nature et les moyens de contrôles sont adaptés. La documentation nécessaire à l'intervention est préparée et en adéquation avec l'installation à vérifier (réglementation, procédures, rapport de visites précédentes, instructions, de validation, ...) **<u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u>** Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...).

			Suivant les procédures/autorisations, toute anomalie ou écart est constaté et rapporté à la hiérarchie ou au responsable d'intervention selon les procédures mise en place. **<u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u>** Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, …) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire. La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages est respecté. **<u>En matière de résultats</u>** Le respect des conditions d'intervention est vérifié avec les moyens de contrôle adaptés. Les consignes de santé, sécurité et sûreté, appliquées sur le site, sont respectés.
	Réaliser l'intervention sur site nucléaire dans le cadre des procédures établies Le Technicien d'intervention sur site nucléaire vérifie que l'intervention est efficace avec les moyens de contrôle et que les solutions de mise en œuvre respectent les règles de sécurité et sureté.	L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (entreprise, candidats, UIMM Territoriale...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise. Modalités d'évaluation :	**<u>En matière de méthodes utilisées :</u>** La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. L'ensemble des actions est connu, appliqué et adapté dans le respect des règles de radioprotection : - Mesures d'irradiation et de contamination, - Lecture de cartographie de zone de relevés lors d'interventions antérieures, - Mesure et surveillance de sa dosimétrie individuelle - Port de protections individuelles - Confinement

	A partir d'une intervention préparée et vérifiée, en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention et les documents applicables. A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, …). Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition	- Evaluation en situation professionnelle réelle Ou - Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Ou - Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et - *Avis de l'entreprise*	- Tri des déchets, … **<u>En matière de moyens utilisés :</u>** L'ensemble des moyens d'intervention (outillages, moyens de mesure, pièces de rechanges, matériels et équipements nécessaires, moyens de balisage, de confinement et de protection des intervenants…) est répertorié et préparé physiquement de manière exhaustive et dans le respect des procédures et des règles de radioprotection. **<u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u>** Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place. **<u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u>** Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, …) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire. La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, …). **<u>En matière de résultats</u>** L'efficacité de l'intervention est vérifiée avec les moyens de contrôle adaptés.

			La solution mise en œuvre permet de respecter les conditions d'intervention dans le cadre de la sûreté, de la qualité et de la sécurité sur site nucléaire.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	**REFERENTIEL D'EVALUATION** définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
La gestion d'un écart constaté sur site nucléaire et la réalisation d'un retour d'expérience Cette activité consiste à traiter un écart généré lors d'une intervention réalisée sur site nucléaire et d'appliquer une solution préétablie. Cette activité consiste également à réaliser un retour d'expérience afin de capitaliser sur les écarts constatés et compléter la base des solutions préétablies. La finalité de cette activité est de capitaliser sur les écarts constatés et d'alimenter les solutions avec les différentes expériences réalisées. Ce retour d'expérience est nécessaire à la reproductibilité des interventions sur sites nucléaires.	**Identifier un écart suite à une intervention sur site nucléaire et appliquer les solutions préétablies** Le Technicien d'intervention sur site nucléaire met en œuvre les actions correctives définies qui permettront de respecter les règles d'intervention dans le cadre de la sureté, de la qualité et de la sécurité applicables sur site nucléaire Après une intervention générant un écart et pour laquelle la mise en place d'une solution préétablie est nécessaire. A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, …). Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.	L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (entreprise, candidats, UIMM Territoriale...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise. Modalités d'évaluation : - Evaluation en situation professionnelle réelle Ou - Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Ou - Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et - Avis de l'entreprise	**<u>En matière de méthodes utilisées :</u>** La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. Les écarts liés au mode opératoire prescrit ou à l'environnement sont détectés. La méthode d'adaptation permet de traiter l'écart de manière efficace. **<u>En matière de moyens utilisés :</u>** La réalisation des mesures radiologiques (débits de dose, contrôles surfaciques et atmosphériques, …) est faite. **<u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u>** Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place. L'alerte en situation d'urgence en proposant à tout moment au responsable d'installation l'arrêt de la production ou d'une opération particulière (chantier, opération de maintenance, …) est réalisé en cas dérive significative des conditions de sécurité liées à la radioprotection. **<u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u>** Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, …) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire.

			La limitation des risques d'exposition radiologique dans le respect des procédures opératoires écrites et de risques radiologiques présents en zone (niveau d'exposition, localisation des zones de concentration d'éléments radioactifs ...) ainsi que les risques spécifiques outillages est respecté. **<u>En matière de résultats</u>** La solution mise en œuvre permet de respecter les conditions d'intervention dans le cadre de la sûreté, de la qualité et de la sécurité sur site nucléaire. La mise en place des actions corrective en cas d'écart est effectuée.
	Effectuer un retour d'expérience suite à une intervention sur site nucléaire Le Technicien d'intervention sur site nucléaire réalise un compte rendu d'intervention et un retour d'expérience de manière précise, exploitable avec le langage technique adapté à partir de données pertinentes. Après une intervention générant un écart et solutionné par la mise en place d'une solution préétablie. A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, …). Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition.	L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (entreprise, candidats, UIMM Territoriale...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise. Modalités d'évaluation : - Evaluation en situation professionnelle réelle Ou - Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Ou - Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et - Avis de l'entreprise	**<u>En matière de méthodes utilisées :</u>** La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. La traçabilité du travail (retranscription fidèle de l'ensemble des évènements dans un langage adapté) est assurée à toutes les étapes. La nature et précision des informations transcrites (technique, documentaire, environnemental, organisationnel, ...) sont relevées. Les difficultés rencontrées ou points de vigilance avec propositions d'améliorations concourant à l'efficacité du travail sont notés. Les informations concrètes relatives aux activités d'installation ou de réhabilitation sont transmises selon les modalités de l'entreprise et du site d'intervention. La synthèse des informations tient compte des évènements (aléas, mesures d'ajustement, observations diverses, temps et délais de réalisation…). **<u>En matière de moyens utilisés :</u>** La transmission des informations est réalisée selon l'organisation de l'entreprise et du site d'intervention : compte-rendu oral, réunion de fin de chantier, PV de réception, suivi d'intervention, clôture d'un Ordre de Travail…

			<u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place. La transmission d'informations est assurée auprès du responsable opérationnel du site d'intervention (maintenance, qualité, service supports…) et du responsable hiérarchique de l'entreprise intervenante. Les informations transmises sont exploitables par l'encadrement tant au niveau du reporting que de la valorisation des activités.
			<u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u>. Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (équipements de protection individuelle appropriés aux situations, équipements de protections selon les zones identifiées, …).
			<u>En matière de résultats</u> Les éléments de retour d'expérience sont renseignés de manière précise et avec le vocabulaire technique adapté en s'appuyant sur des données pertinentes dans le respect des règles de présentation en vigueur. Les éléments transmis sont exploitables